

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la Convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

OBJET

CONVENTION DE
FINANCEMENT – Poste de
chargé de mission de prévention
de la délinquance CISPD

Séance du 01 Octobre 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Premier octobre _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. – PITTION V. - - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – NIOGRET C. - PARNALLAND E. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. – KILIC D. – YILMAZ Y. – PERDRIX T. – DE MATOS C. – BARBIER M. - - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA – J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par BUFFAUT C. à VINCENT B.
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.
Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à MILLET D.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par BARBERIS P. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : PERDRIX Thierry

Rapporteur : V. RAVET

Une Coopération Intercommunale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance a été initiée par la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui couvre l'ensemble de la circonscription Police d'ARBENT, BELLIGNAT, et OYONNAX.

Dès 2019, dans le cadre du CISPD, les municipalités ont décidé de mieux prendre en charge la problématique des mineurs délinquants, l'un des enjeux étant d'obtenir l'adhésion des jeunes pour une inscription dans un parcours individualisé d'insertion.

La mise en œuvre d'actions individualisées pour ces publics très ciblés, nécessite un partenariat renforcé et une forte implication des acteurs locaux.

La création d'un poste de chargé(e) de mission "prévention de la délinquance" avait été acté le 20 décembre 2018 lors du Comité plénier du CISPD.

Dans le cadre du Contrat de Ville du Haut-Bugey, le chargé(e) de mission "prévention de la délinquance" est le garant de l'animation, de la coordination des politiques publiques de prévention de la délinquance. Ce poste est mis à disposition du territoire dans le cadre d'une mutualisation au bénéfice d'une compétence intercommunale. Les principales missions affectées à ce poste sont les suivantes :

- Piloter le volet prévention de la délinquance du Contrat de ville,
- Organiser le comité Plénier du CISPD,
- Piloter le Groupe de Suivi Individualisé (GSI),
- Assurer les missions de référent de parcours dans le cadre du GSI et des mesures de responsabilisation,
- Organiser les rappels à l'ordre

Le financement de ce poste de chargé(e) de mission "prévention de la délinquance" pour l'année 2024 pourrait être réparti de la façon suivante, sachant que l'État, participe, via le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

HBA	6 000 €
OYONNAX	6 000 €
ARBENT	3 000 €
BELLIGNAT	3 000 €

Madame le Maire propose donc que le conseil municipal de BELLIGNAT renouvelle cette mutualisation et l'autorise à signer la convention partenariale de financement du poste de chargé de mission "prévention de la délinquance », pour 2024.

Révisé et révisé en préfecture
001-210100319-20241001-0-2024_10_01_04-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Mme le Maire souhaite par ailleurs que pour 2025, BELLIGNAT soit d'avantage associée dans le cadre du GSI, des rappels à la loi et mesures de responsabilisation, et que BELLIGNAT soit destinataire des bilans d'activité, bilan financier du dispositif ainsi que des budgets, pour renouveler son adhésion.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE que le conseil municipal de BELLIGNAT adhère à cette mutualisation
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention partenariale de financement de poste de chargé de mission « prévention » pour 2024.

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Secrétaire de Séance

T. PERDRIX



Le Maire,

V. RAVET

